

**PROCES-VERBAL DU COMITE D'ENTREPRISE**  
**EXTRAORDINAIRE du 24 Septembre 2014**

**Sont présents :**

Monique HACOT  
Elisa RAQUEL  
Aude CARICHON-LOWRY  
Martine de la MOTTE ROUGE  
Nabila LANCELIN

Titulaire  
Titulaire  
Titulaire  
Suppléante remplaçant un Titulaire  
Suppléante remplaçant un Titulaire

Eric DAMIRON  
Céline MARAZYAN

Président  
Responsable des Ressources Humaines

**Absents excusés :**

Joëlle MAUFRONT  
Live RIBEIRO  
Henk TEUNISSEN

Titulaire  
Titulaire (en congé parental)  
Directeur Administratif et Financier

**ORDRE DU JOUR**

1. Avis du CE sur le projet de fusion entre Corio NV et Klépierre SA

---

**1er point : Avis du CE sur le projet de fusion entre Corio NV et Klépierre SA**

Etant entendu que la direction est consciente des besoins du comité de se former et de recourir à une assistance juridique et/ou aux experts de son choix dans le cadre de la procédure de rapprochement initiée, à ce titre, la direction augmente la dotation du comité au budget de fonctionnement, à titre exceptionnel, de la somme de 40 000 euros lesquels seront versés le 25 septembre 2014 par virement bancaire afin de permettre au CE de recourir à tout expert ou conseil supra légal de son choix

Le Comité d'Entreprise rend son avis sur le projet de fusion de Corio NV et KLEPIERRE SA selon la note d'information qui lui a été remise le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le comité d'entreprise n'est pas hostile au rapprochement de Corio avec Klépierre, néanmoins et compte-tenu du fait que nous ne pouvons, à ce jour, mesurer les conséquences sociales qui suivront, nous prononçons un avis défavorable.  
Qui résulte du vote suivant :

**Avis favorable : 0**  
**Avis défavorable : 5**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion est levée.  
Fait à Courbevoie, le 24 septembre 2014

**Aude CARICHON**  
Secrétaire-Adjoint du CE

Eric DAMIRON  
Président